



COMMUNE DE VIEUX-THANN
Département du Haut-Rhin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre des membres du Conseil d'Administration élus : 11
Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 11

Séance du 5 mai 2026
Sous la présidence de Monsieur Rodolphe KIRSCH

Présents (10) : Rodolphe KIRSCH, Brigitte SCHMITT, Caroline SPETZ, Jacqueline INGOLD, Sandra SOEHNLEN, Corinne FILLINGER, Odile HERQUE, Nathalie ROTH, Régine FISCHER, Nicolas MOUSSIÈRE

Procurations (1) M. François HUBERT à Mme Brigitte SCHMITT

POINT N°6 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
CCAS_2026_11




Monsieur le Président Rodolphe KIRSCH donne lecture du règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale adopté lors de la précédente mandature. Il propose d'adopter ce règlement sans modification. Le règlement était joint à la convocation.

Le Conseil d'administration, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** le Règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Vieux-Thann annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme faite en deux exemplaires originaux

Vieux-Thann, le 7 mai 2026

L'Auxiliaire de Séance  Le Président 
Marion FOECHTERLIN  Rodolphe KIRSCH